

**Objet : Animation du Contrat Territorial Rhône-Alpes Emploi Formation Sud Drôme 2016 (CTEF) – ouverture de poste.**

- **Vu** la délibération du Comité Syndical n° 2013-12-03 actant le portage du CTEF Rhône-Alpes ;
- **Vu** la délibération du Comité Syndical n° 2015-07-05 actant le renouvellement de l'animation du CTEF sud Drôme pour l'année 2016 dans la mesure où ce dispositif serait maintenu par la Région Auvergne – Rhône-Alpes ;

La Présidente propose d'ouvrir un poste d'animateur(trice) CTEF pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en vertu de laquelle les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de créer, en application de l'article 3-3 2° de la loi susvisée, un poste de **d'animateur(trice) CTEF** contractuel, de catégorie A, à temps complet, pour exercer les fonctions suivantes :

Construire et mettre en œuvre la stratégie locale emploi formation :

- ◆ Assurer l'organisation et l'animation technique des instances de concertation locale (technique et politique), en appui à l' élu régional pilote.
- ◆ Formaliser le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions du territoire.
- ◆ Assurer une fonction d'observation permanente sur l'emploi-formation.
- ◆ Organiser la communication et assurer la médiation auprès des acteurs locaux concernés par l'économie, l'emploi et la formation.
- ◆ Animer et suivre le plan d'actions.
- ◆ Aider au montage de projets en lien avec l'emploi et la formation.
- ◆ Contribuer à l'évaluation de la stratégie locale.
- ◆ Participer aux actions / évènements emploi/formation/ressources humaines du territoire.

Appuyer la mise en œuvre et l'animation des dispositifs régionaux sur le territoire :

- ◆ Relayer les politiques régionales emploi formation.
- ◆ Assurer le suivi quantitatif, qualitatif et budgétaire de dispositifs emploi/formation.
- ◆ Réaliser un bilan annuel.

Et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 1 an.

- **Décide** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Attachés territoriaux
- **Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance d'emplois auprès du centre de gestion.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.
- **Habilite** la Présidente à recruter un agent pour pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Christine NIVOU